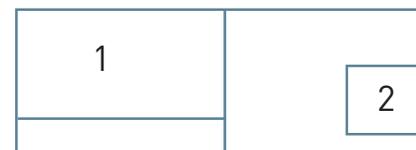
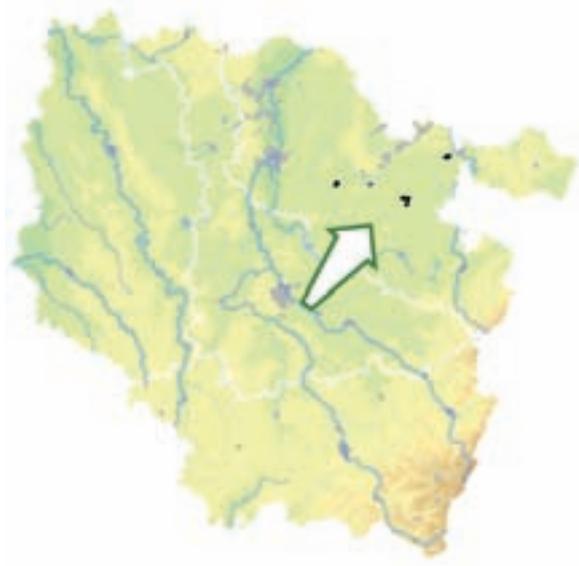




1 Phragmite des Joncs © DIDIER COLLIN
2 Femelle d'épervier © AURÉLIEN AUDEVARD





Zones humides de Moselle



Superficie : 210 ha
Département : Moselle
Maître d'ouvrage : État
Opérateur : non désigné au 1/11/2011

Un site éclaté pour les oiseaux des marais

Le site « Zones humides de Moselle » est formé en grande partie de secteurs également désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Il regroupe les marais de Vittoncourt, d'Iplling, de Vahl-lès-Faulquemont, d'Erstroff, de Francaltroff et de Léning. C'est un ensemble de tourbières alcalines* et de marais eutrophes* entourés de roselières, de molinaies, de cariçaies*, d'aulnaies et de saulaies basses.

L'intérêt ornithologique du site repose sur plusieurs espèces d'intérêt communautaire. En période de reproduction, la Pie-grièche écorcheur et le Pic mar y sont présents ainsi que, même s'ils ne nichent pas directement sur le site, le Milan noir, la Bondrée apivore et l'Épervier d'Europe. Le site accueille également plusieurs espèces paludicoles* comme la Locustelle tachetée, la Rousserolle effarvate, la Rousserolle verderolle et le Phragmite des joncs. Le Tarier des prés et la Pie-grièche grise utilisent le site comme terrain de chasse en période de reproduction ; en revanche, la Bécassine des marais et le Torcol fourmilier n'y sont que de passage. Enfin, le Busard Saint-Martin y est présent en hiver.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) assure la maîtrise d'usage sur 80% de la surface du site. Ainsi, même si le document d'objectifs n'est pas encore rédigé, de nombreuses actions de gestion ont été mises en place par le CSL depuis de nombreuses années.

La Commune de Vittoncourt et le CSL ont établi un bail rural permettant la protection de 30 ha dont la tourbière « Les Aulnes », située en amont du site. En 1990, un arrêté préfectoral de protection de biotope a permis d'instituer des règles qui garantissent le fonctionnement hydraulique et la préservation du site.

La protection de la tourbière alcaline* du « Marais d'Iplling » est effective depuis 1989 grâce à l'acquisition de 3,6 ha de parcelles privées par le CSL. En 1995, de nouvelles acquisitions de prairies humides à Molinie et de roselières ont été réalisées pour 4 ha supplémentaires. De même que pour le marais de Vittoncourt, un contrat Natura 2000 signé en 2003 entre le CSL et l'État a permis de pérenniser la réalisation des travaux de gestion conservatoire. Le CSL gère également les marais de Francaltroff et Léning.

La gestion du site devra s'attacher à prolonger les actions déjà mises en place ; elles concernent autant les travaux de maintien et de restauration des habitats, que les opérations de concertation avec les propriétaires visant à un aménagement et une gestion favorables des milieux pour l'avifaune.

Il conviendra également de maintenir, en collaboration avec la profession agricole et grâce aux mesures contractuelles agro-environnementales*, des modalités de gestion compatibles avec la richesse ornithologique du site, comme la gestion extensive* des prairies. Enfin, il pourra s'agir d'étendre la maîtrise d'usage du CSL à d'autres parcelles intéressantes pour l'avifaune.

Oiseaux représentés dans ce site

A072 A073 A082 A238 A338

